Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales

publications scientifiques

Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie

Band: 25 (1892)

Artikel: Études critiques de dogmatique protestante. Troisième étude, La

doctrine des fonctions médiatrices du Sauveur

Autor: Lobstein, P.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-379514

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ÉTUDES CRITIQUES DE DOGMATIQUE PROTESTANTE

PAR

P. LOBSTEIN 1

TROISIÈME ÉTUDE

La doctrine des fonctions médiatrices du Sauveur.

Dieu lui a donné un nom qui l'emporte sur tous les noms.

Philipp. II, 9.

Introduction. — Position de la question et plan de cette étude. — Les trois preuves invoquées en faveur de la doctrine des fonctions médiatrices du Sauveur.

- I. Examen de la preuve exégétique. Elle est dominée par la théorie de l'inspiration littérale des Ecritures. Elle ne peut être établie que par la méthode allégorique et typologique. Elle doit être ramenée à l'affirmation générale du lien organique qui réunit l'ancienne et la nouvelle alliance.
- II. Examen de la preuve historique. Rareté et insuffisance des témoignages de l'âge patristique et de la période scolastique. Les réformateurs; importance et fécondité de la conception de Calvin. Variations et inconséquences de l'orthodoxie luthérienne et de la scolastique réformée. La polémique d'Ernesti et l'accommodation de Schleiermacher. La notion du munus triplex n'est pas consacrée par une tradition dogmatique ancienne et concordante, mais le caractère plastique de cette notion en explique le succès et la popularité: les catéchismes.
 - ¹ Voir, Revue de théologie, année 1891, janvier et mars. THÉOL. ET PHIL. 1892.

III. Examen de la preuve dogmatique. — Critique de la terminologie reçue. — Objections générales que soulève la doctrine des fonctions du Christ: elle porte atteinte à l'unité de l'œuvre rédemptrice ou se réduit à une simple distinction logique, elle manque d'une base large et solide, elle entre en conflit avec la notion du double état du Christ. — Difficultés particulières que présente la conception de chaque office messianique: l'office prophétique, l'office sacerdotal, l'office royal.

IV. Les conclusions positives. — Double face du problème sotériologique: le point de vue religieux et le point de vue moral. — L'analyse de ces deux points de vue explique le contenu de la royauté du Seigneur.

Les ouvrages dogmatiques les plus récents qui ont paru dans les pays de langue française appliquent à la doctrine de la rédemption le schéma ternaire longtemps en faveur parmi les dogmaticiens des camps les plus opposés. Ils divisent l'œuvre générale du Sauveur en trois fonctions particulières qui, réunies et réalisées par le Messie, n'épuisent le contenu du ministère terrestre de Jésus que pour se prolonger dans la gloire céleste et se continuer dans la vie divine du Seigneur. Ces trois fonctions théocratiques qui constituent la totalité de l'œuvre médiatrice de Jésus-Christ sont le prophétisme, le sacerdoce et la royauté.

Je voudrais étudier, dans les pages qui vont suivre, la valeur de cette fameuse division. Pour l'établir, on invoque l'autorité des Ecritures, on en appelle au témoignage de la tradition, enfin l'on soutient qu'elle porte en elle-même sa justification et qu'elle répond exactement aux caractères distinctifs et aux effets permanents de l'œuvre du salut.

Cette triple apologie de la notion des fonctions médiatrices du Christ nous impose le plan de cette étude. La tripartition de l'œuvre du Christ prophète, sacrificateur et roi, est-elle conforme à l'enseignement biblique? Est-elle consacrée par le consensus de la tradition dogmatique des églises chrétiennes? Que vaut-elle en elle-même? Tels sont les trois points que je

¹ M. Gretillat, Dogmatique, t. II (1890), p. 261 s. — M. Arnaud, Manuel de dogmatique, (1890), p. 268 s.

me propose d'examiner. Il ne sera pas difficile de dégager un enseignement positif de l'étude exégétique, historique et dogmatique à laquelle nous soumettrons la notion traditionnelle.

Il est des lecteurs qui jugeront probablement qu'une étude pareille est passablement oiseuse, qu'il s'agit là d'une question purement formelle, qu'il ne vaut guère la peine de se demander si la division reçue est naturelle ou arbitraire, bref que la faiblesse ou l'excellence du schéma du munus triplex importe, en définitive, fort peu à la dogmatique protestante. J'avoue qu'il serait puéril de s'exagérer l'importance d'une enquête sur la seule forme de l'œuvre médiatrice du Christ; cependant ceux qui auront la patience de suivre ces recherches se convaincront peut-être qu'elles sont autre chose qu'un pur jeu d'esprit ou une simple querelle de mots. En dogmatique, la forme et la méthode ne sont jamais complètement indépendantes du fond même des questions; il se trouve souvent qu'en ayant l'air de rester à la surface on est conduit plus loin et plus avant: il semblait qu'on ne discutait que sur des formules, en réalité l'on finit par remuer des idées et par s'élever jusqu'aux principes 1.

¹ Voyez, outre les manuels de dogmatique, les monographies suivantes: Ernesti, De officio Christi triplici, dans ses Opuscula theologica, Lipsiæ 1773, p. 411-438 (critique souvent judicieuse de la divison ternaire de l'œuvre rédemptrice). Ennesti rencontra, au XVIIIme siècle, deux adversaires: Dresde, Selectae observationes in tripartitam divisionem muneris Servatoris nostri mediatorii, Vitebergæ 1778, 22 p. (dissertation dépourvue de méthode et d'ordre, mais renfermant quelques citations patristiques et scolastiques qui ne sont pas sans intérêt); Quistorp, Progr. de triplici Christi officio, Gryph, 1784. (Je n'ai pas réussi à me procurer cette dissertation.) - Publicatious plus modernes: M. A. Krauss, Das Mittlerwerk nach dem Schema des munus triplex, Jahrbücher für deutsche Theologie, Bd. XVII (1872), p. 595-655 (étude d'une érudition riche et précise qui dégage du développement historique de la doctrine l'apologie de la conception calviniste). - M. Zurhellen, Die Lehre vom dreifachen Amte Christi, dans le sixième volume (p. 1-32) du recueil : Theologische Arbeiten aus dem rheinischen wissenschaftlichen Prediger-Verein, Bonn 1885 (excellent rapport, embrassant l'exposé biblique et historique de la doctrine traditionnelle que l'auteur essaye de justifier au point de vue dogmatique et pratique). Ct. aussi Ritschl, Die christliche Lehre von der Rechtfertigung und Versöhnung, t. 111 (3° édit. 1888), § 46 (observations Ι

La doctrine des fonctions médiatrices du Sauveur s'appuiet-elle sur le témoignage des Ecritures?

M. Gretillat, suivant les indications de nos anciens dogmaticiens, cite une série de passages pour montrer que « les trois titres de prophète, de sacrificateur et de roi, hérités de l'ancienne alliance, sont reconnus tous les trois au Messie de la nouvelle, soit par Jésus lui-même, soit par les apôtres. La qualité de prophète, attribuée d'avance au Messie par Moïse (Deut. XVIII, 18) et par Esaïe (LXI, 1 s.), lui est reconnue par Jean Baptiste (Jean III, 31), par Pierre sur la foi de Moïse (Act. III, 22-23), et par lui-même. (Luc IV, 21; XIII, 33 cf. VII, 35: IX, 35; XXIV, 45.) Le Messie est annoncé comme sacrificateur (Ps. CX, 4; Zach. VI, 12-13) et il a été reconnu comme tel par lui-même (Mat. XX, 28; Jean XVII, 19) et par ses premiers témoins (Héb. IV, 15; VII, 26-28). Il a été enfin annoncé comme roi (2 Sam. VII, 12; Ps. II, 6; CX, 1; Es. IX, 5; Zach. VI, 12-13; IX, 9), désigné comme tel dans l'annonciation faite par l'ange à Marie (Luc I, 32-33), et lui-même s'est reconnu comme tel (Jean XVIII, 37; cf. Mat. XXII, 2; XXV, 31 et 34; Luc XIX, 31) 1. »

Il serait tout aussi facile de réduire à néant la force probante de la plupart de ces citations que d'y ajouter d'autres textes non moins concluants en apparence ². M. Gretillat aurait pu même rappeler, à l'appui de sa thèse, que le judaïsme postérieur développa les indications renfermées dans les écrits ca-

historiques et critiques d'un vif intérêt). — Voy. enfin quelques discours d'E. de Pressensé, Le Rédempteur, Paris 1854, p. 229-375. (Jésus-Christ prophète: L'enseignement de Jésus-Christ; l'apologétique de Jésus-Christ. Jésus-Christ victime: Manifestation de Jésus-Christ au monde la lutte et la croix. Jésus-Christ roi.)

¹ M. Gretillat, Dogmatique II, 262-263. Comp. M. Arnaud, Manuel de Dogmatique, p. 268-274 (Réflexions générales).

² Les anciens dogmaticiens trouvent la dignité prophétique du Christ indiquée dans Ps. XLV, 8; Mat. XXIII, 8-10; Jean III, 34; 1 Jean II, 20; — son sacerdoce dans Rom. V, 11; VIII, 34; 1 Pierre II, 21; 1 Jean II, 1; Héb. IX-X; — sa royauté dans Michée II, 13; V, 3; Ps. LXXII, 1; Mat. XXV, 33-34.

noniques de l'Ancien Testament: Philon et Josèphe posent les jalons intermédiaires entre les documents de l'ancienne alliance et ceux de la nouvelle ¹.

Cependant il n'y aurait aucun profit à suivre le défenseur de la tradition sur le terrain où il s'est placé. La preuve dogmatique ne s'établit point extérieurement à l'aide d'un nombre plus ou moins grand de passages érigés en textes de loi. Le caractère biblique de la conception reçue ne saurait être sauvegardé et affirmé que d'une manière toute générale et à la condition que l'on s'en tienne à la vérité religieuse qui est au fond de la doctrine traditionnelle: cette vérité, c'est l'accord profond de la nouvelle et de l'ancienne alliance. « L'ancienne alliance exprimait par toutes ses institutions le désir du salut. La nouvelle alliance l'a réalisé parfaitement. Le Rédempteur est le lien de l'une et de l'autre, tout ce qui fait ressortir ce caractère de sa mission tourne à sa gloire 2. » Enoncée en ces termes et renfermée dans ces limites, l'idée du triple office rédempteur du Christ ne saurait rencontrer d'objections sérieuses, puisqu'elle plonge, en effet, ses racines dans le sol de la révélation biblique 3. Par contre, on commettrait une grave erreur et on s'exposerait à d'étranges méprises si l'on s'avisait de pousser le rapprochement plus loin et d'aller au delà des analogies générales qui résultent du lien organique ou de la parenté spirituelle entre l'ancienne et la nouvelle alliance. Transformer cette typologie religieuse en doctrine fixe et précise 4, demander aux textes prophétiques un signalement complet et minutieux de Celui qui a été plus grand que le temple

¹ D'après Philon, Moïse réunit sur sa tête et réalisa dans son œuvre les charges de roi, de législateur, de prêtre et de prophète. Gfærer, Philo und die alexandrinische Theosophie, 1835 ² I, p. 62 sq. Cf. la notice de Josèphe (Bell. jud. l, 2), sur Jean Hyrcan: τρία γοῦν τὰ κρατιστεύοντα μόνος εἰχε, τήν τε ἀρχὴν τοῦ ἔθνους καὶ ἀρχιερωσύνην καὶ προφητείαν.

² Pressensé, ouv. cit., p. 229.

³ Tel est bien aussi le point de vue de Schleiermacher, Der christliche Glaube § 102, et de son disciple A. Schweizer, Die christliche Glaubenslehre nach protestantischen Grundsätzen, § 125-137.

⁴ Comp. par ex. Dorner, System der christlichen Glaubenslehre, II (1881)' p. 487-488.

et la loi, que les rois et les prophètes de l'ancienne alliance, c'est méconnaître la souveraine grandeur et l'incomparable originalité de la révélation nouvelle, c'est emprisonner le principe chrétien dans le cadre du messianisme juif, c'est enchaîner l'avenir au passé et étouffer l'esprit sous la lettre.

En effet, la plupart des défenseurs du schéma usuel sont dominés avec plus ou moins de netteté par la théorie de l'inspiration littérale des Ecritures, et ils en suivent la pratique superficielle et extérieure. Il leur suffit de voir que Christ est nommé quelque part roi, prophète ou prêtre, ne fût-ce qu'accidentellement, pour qu'ils se croient autorisés à élever ces désignations à la hauteur d'un dogme religieux 1. Mais ce procédé d'argumentation se heurte contre de sérieuses difficultés et finit par se retourner contre ceux qui l'emploient. Pour tirer parti des formes théocratiques léguées à l'Eglise chrétienne par l'ancienne alliance, ils sont obligés de soumettre les institutions et les idées de la religion d'Israël à un travail de transformation si radical que le caractère primitif et distinctif de ces idées et de ces institutions finit par s'évanouir. Chacun des termes avec lesquels on opère ne peut être appliqué au Christ qu'après avoir été détourné de son acception historique et ramené à son contenu idéal. Il n'est permis de parler de la dignité prophétique, sacerdotale ou royale du Christ qu'à la condition d'élever la signification de ces trois offices à leur plus haute puissance en les limitant à leur portée morale et religieuse. Spiritualiser ainsi la tradition théocratique, c'est reconnaître que les formules de l'Ancien Testament ne suffisent pas pour exprimer le principe de la religion nouvelle. Notre conception de l'œuvre du Sauveur dépasse les idées juives de la prophétie, du sacerdoce et de la royauté autant que la christologie évangélique est supérieure au messianisme de l'Ancien Testament ou à la théologie rabbinique 2. Saisies dans leur valeur spirituelle, les trois

¹ Ritschl, Die christliche Lehre von der Rechtfertigung und Versöhnung, t. III (3^{me} édit. 1888), p. 407.

² Schleiermacher, Der christliche Glaube, § 102, 1-2; Dorner, System der christlichen Glaubenslehre, 11, 485; Martensen, Die christliche Dogmatik, § 148, 156, 170.

fonctions du Christ cessent d'être des formules dogmatiques pour devenir des images populaires, des types dont le caractère figuré se retrouve dans une foule d'autres dénominations 1, dans celle de Berger, par exemple, ou dans les indications que renferment les paraboles de Jésus. S'il n'est possible de parler des trois offices du Christ qu'après les avoir complètement transformés, s'il faut dissoudre et refondre les fonctions théocratiques d'Israël pour les façonner d'après l'image du Christ et pour les adapter à sa personne et à son œuvre, n'est-il pas évident que les termes qui désignent ces fonctions n'ont plus la portée générale et l'autorité normative qu'on leur a souvent attribuées ? Il s'ensuit qu'il est inexact de soutenir que la notion du munus triplex appartient de droit divin à la dogmatique protestante.

II

Elle n'est pas davantage un élément primitif et essentiel de la tradition dogmatique de l'Eglise chrétienne.

Il n'est pas un seul théologien de la période patristique ou de l'Eglise du moyen âge qui, en traitant de l'œuvre de Jésus-Christ, ait fait usage de la forme des trois charges médiatrices. Sans doute on a pu signaler, dans quelques écrivains de l'ancienne Eglise, plusieurs passages qui recèlent en germe la fameuse division trinitaire de l'œuvre du Sauveur. Eusèbe ², analysant et expliquant le terme χριστός, rappelle que le prêtre, le roi et le prophète furent les types prophétiques de « Celui qui a été l'Oint véritable, le Verbe divin, l'unique archiprêtre de l'univers, l'unique roi de toute la création, l'unique et souverain prophète de tous les prophètes du Père. » Les rares indications que l'on rencontre chez Grégoire de Nysse ³ et Cyrille de

¹ Cf. M. Bornemann, Unterricht im Christenthum, Gættingen 1891, p. 67.

² Hist. ecclés. liv. I, chap. 3, § 8, § 19. — Cf. Evangelica demonstratio, liv. I, chap. 15.

³ De Perfectione, édit. de Paris, 1615, tome II, p. 708 et suiv.

Jérusalem⁴, chez Lactance² et Saint Augustin³, sont purement accidentelles et ne constituent en aucune façon une tradition dogmatique; simples esquisses jetées en passant, nul n'a songé à les développer ou à en tirer un principe de division et une formule théologique. Le plus souvent, c'est l'analyse philologique et théologique du terme *Christ* qui appelle sous la plume des auteurs une interprétation sans aucune portée dogmatique; ils se bornent à un rapprochement oratoire et populaire entre les grandes figures théocratiques de l'ancienne alliance et l'apparition historique du Messie promis. Il est même intéressant de noter que les Pères qui attribuent une valeur dogmatique à la notion du Christ médiateur, Irénée par exemple, développent l'idée religieuse de la médiation et de l'œuvre médiatrice sans avoir recours à la typologie scripturaire et messianique.

Au moyen âge, je ne vois guère que Thomas d'Aquin 4 qui ait repris sans l'exploiter d'une manière conséquente, sans même la développer sous ses différents aspects, la notion des charges médiatrices du Christ. Sur ce point, une doctrine proprement dite n'est pas encore établie; on n'en démêle que les prémisses vagues et l'ébauche indécise et flottante.

Ces indications fugitives ne prirent une forme arrêtée et précise qu'au seizième siècle, entre les mains de Calvin, le grand dogmaticien de la Réforme. Luther, par contre, dépourvu du talent de systématisation et de la virtuosité dialectique qui ca-

- ¹ Catech. X, § 4, 11, 14; XI, § 1.
- ² Divinarum Institutionum Lib. IV, cap. 7.
- ³ De Civitate Dei X. 6. Augustin ne parle que du sacerdoce du Christ qu'il appelle « sacerdotem magnum, qui etiam se ipse obtulit in passione pro nobis, ut tanti capitis corpus essemus, secundum formam servi. Hanc enim obtulit, in hac oblatus est, quia secundum hanc mediator est, in hac sacerdos, in hac sacerificium est. »
- ⁴ Summa theologiae, Pars III, Quaest. XXII, artic. 1: Alii homines particulatim habent quasdam gratias; sed Christus tanquam omnium caput habet perfectionem omnium gratiarum. Et ideo quantum ad alios per tinet, alius est Legislator, et alius Sacerdos, et alius Rex: sed haec omnia concurrunt in Christo, tanquam in fonte omnium gratiarum. Unde dicitur Isaï XXXIII Dominus judex noster, Dominus legifer noster, Dominus rex noster, ipse veniet et salvabit nos.

ractérisent le réformateur de Genéve, Luther n'a jamais éprouvé le besoin de réduire ses idées religieuses en un corps de doctrines, et il n'a pas non plus formulé avec rigueur et avec ensemble ses conceptions touchant l'œuvre du Christ. On a pu soutenir avec raison qu'un double point de vue domine ses déclarations qui concernent l'œuvre rédemptrice du Sauveur : il distingue, d'un côté, la réalisation ou l'acquisition du salut, d'autre part, la distribution et l'appropriation du salut au croyant; réalisé ou acquis par les souffrances et la mort du Christ, le salut est distribué et approprié à l'individu par la parole et les sacrements. Cependant, la pensée religieuse de Luther est si riche et si variée que, pour pénétrer dans les esprits et dans les consciences, elle s'empare de toutes les formules, se revêt de toutes les images et cherche à se traduire dans les langages les plus divers. Aussi n'est-il pas étonnant que, dans ses sermons, dans ses explications bibliques, dans ses ouvrages d'édification, Luther ait parlé fréquemment du sacerdoce et de la royauté de Jésus-Christ 2. Il y aurait une pédanterie ridicule à transformer ces expressions en articles dogmatiques et à imputer à Luther des allures ou des prétentions scientifiques auxquelles son libre génie fut toujours réfractaire. S'inspirant de préoccupations pratiques et soucieux de l'intérêt moral et religieux des âmes, il sut féconder les termes scripturaires et les analogies bibliques en leur donnant une signification directement applicable aux croyants. Ce qui lui importe, dans la fonction ou la dignité sacerdotale et royale de Jésus-Christ, c'est que le Christ communique à l'âme fidèle ce qu'il possède lui-même par droit de primogéniture. « Nous qui croyons en Christ, nous sommes sacrificateurs et rois. (1 Pierre II, 9). Admirable don! Par cela même qu'il appartient au règne du Christ, le chrétien s'élève au-dessus de tout; sa puissance spirituelle le fait maître et seigneur de

¹ Thomasius, Christi Person und Werk, 111, 1 (1859). p. 5.

² Sur le munus propheticum et la place qu'il occupe dans la théologie de Luther, il convient de faire des ré-erves. Voir les textes chez Théod. Harnack. Luthers Theologie mit besonderer Beziehung auf seine Versöhnungs-und Erlösungslehre, t. II (1886), p. 269-288.

toutes choses; rien ne saurait lui nuire; le monde entier lui est soumis et contribue à son salut (Rom. VIII, 28; 1 Cor. III, 22-23)... Rois, nous sommes aussi prêtres pour l'éternité. La dignité sacerdotale dont nous sommes revêtus, dignité plus excellente que la royauté elle-même, nous donne le droit de nous présenter devant Dieu, d'intercéder pour nos frères, de les instruire, d'exercer, en un mot, notre charge sacerdotale de laquelle tout incrédule est exclu.... Que la dignité du chrétien est grande et ineffable! Roi, il est maître de la vie, de la mort, du péché. Prêtre, il peut tout sur Dieu, car Dieu exauce ses désirs et ses supplications 1. »

Dans la première édition de l'Institution chrétienne (1536), l'influence de Luther est manifeste : même absence de préoccupations théoriques et scolastiques, même notion de la royauté religieuse et du sacerdoce spirituel du Sauveur, même omission du ministère prophétique du Christ, même application de la double dignité royale et sacerdotale à ceux qui appartieunent au Seigneur par la foi 2. Dans la seconde édition de son chef-d'œuvre (1539) 3 le réformateur qui aspire de plus en plus à être complet, ajoute aux deux offices précédemment mentionnés le ministère prophétique dont il traite également dans le catéchisme de Genève (1545). Enfin dans son édition définitive (1559), Calvin a réussi à donner une forme encore plus cohérente et plus systématique à sa pensée; il assigne la première place à la fonction prophétique pour s'occuper ensuite des deux autres offices du Médiateur; plus savamment construit, ce dernier essai du grand dogmaticien ne relève plus avec la même netteté le lien de dépendance qui rattache le croyant à son Seigneur et qui le fait participer aux dons et aux privilèges du Chef de l'Eglise 4.

Cependant Calvin ne se perd jamais dans des combinaisons

¹ De la liberté chrétienne, trad. de M. Kuhn, Paris 1883, p. 38-41.— Luther, Opera lat., éd. d'Erlangen, t. IV, p. 230-234.

² Corp. Reformat., Opera Calvini I, p. 69.

³ Corp. Reform. I, 513-516.

⁴ Instit. chrét., II, 15. Lire sur ce point les judicieuses observations de Ritschl, Rechtfertigung und Versöhnung III³, 394-397: I², 182. — Cf. l'étude citée plus haut de M. Zurhellen, p. 5.

purement scolastiques, et il faut admirer avec quelle force et quelle profondeur il a tiré parti d'un schéma qu'il a été le premier à introduire dans la dogmatique protestante 1. Il a surtout évité avec bonheur l'écueil contre lequel ont donné la plupart des théologiens luthériens de l'âge orthodoxe : il a maintenu et sauvegardé l'unité organique et vivante de l'œuvre du Sauveur. A ses yeux, les trois offices du Christ ne représentent pas trois parties distinctes de l'activité du Christ, trois actes successifs du drame de la rédemption; ils désignent trois faces différentes de la même œuvre du salut. En d'autres termes, il ne s'agit pas ici d'une division chronologique de la vie de Jésus, mais d'une triple manière d'envisager et d'apprécier l'œuvre unique et complexe du Christ. Sans doute la construction dogmatique édifiée par Calvin soulève quelques difficultés sérieuses 2, mais il n'a pas, comme bon nombre de ses successeurs, brisé l'harmonieuse et féconde unité de la vie et du ministère de Jésus. Enfin il faut rappeler que si Calvin a fixé le cadre dans lequel la théologie postérieure a enchâssé toute l'œuvre du Christ, il n'a pas essayé de faire rentrer dans ce schéma toutes les richesses religieuses du dogme de la rédemption. Le chapitre dans lequel le réformateur de Genève expose « à quelle fin Jésus-Christ nous a été envoyé du Père » et « considère en luy trois choses: l'office de Prophète, le Royaume et la Sacrificature, » est d'une brièveté significative 3: la matière du dogme de la rédemption déborde de tous les côtés les limites dans lesquelles la scolastique de l'époque suivante essaye de l'enfermer 4.

L'action exercée par le plus illustre des dogmaticiens de la réforme a été si profonde et si étendue que le type dogmatique, inauguré par lui, s'imposa non seulement à la plupart des théologiens réformés mais aussi à la scolastique luthérienne ⁵.

¹ Cf. M. Krauss, étude citée, p. 598-600.

² Ritschl, ouvrage cité, III³, 397.

³ Instit. chrét. II, 15.

⁴ A. Schweizer, Die Glaubenslehre der evangelisch-reformirten Kirche dargestellt und aus den Quellen belegt, t. II (1847), p. 391 s.

⁵ Sur les incertitudes et les tâtonnements de la théologie luthérienne consulter Heppe, Die Dogmatik des deutschen Protestantismus im XVI Jahrhundert, (1857) II, 209 sq.; Schmid, Die Dogmatik der evangelisch-luthe-

Etrangère aux livres symboliques de l'Eglise luthérienne¹, la tricotomie des fonctions médiatrices du Sauveur fut formulée pour la première fois d'une manière plus précise par Jean Gerhard († 1637)², dont l'exemple eut force de loi parmi ses successeurs jusque dans la seconde moitié du dix-huitième siècle.

Une dissertation latine d'Ernesti 3 fit essuyer à la théorie des fonctions médiatrices devenue dominante parmi les théologiens protestants, le feu d'une critique vive et souvent justifiée. Ernesti éleva une série d'objections reprises de nos jours par des auteurs éminents et que les adversaires 4 essayèrent de combattre mais ne réussirent à réfuter qu'en partie. Le succès de cette critique fut si considérable et si général que le crédit du munus triplex en fut profondément atteint et que pendant quelque temps la doctrine incriminée disparut presque complètement de la dogmatique protestante. Elle fut remise en honneur par Schleiermacher qui cependant ne la prit sous son patronage qu'avec toute sorte de réserves, en l'accommodant d'une manière tout extérieure à ses propres conceptions et en lui faisant subir des modifications très caractéristiques 5. Quelques

rischen Kirche dargestellt und aus den Quellen belegt (6° éd. 1876), p. 284. — M. Krauss, étude citée, p. 618 s.

- ¹ Voy. cependant Catech. minor, II, 4: ut ego essem totus ipsius et in regno ejus sub ipso viverem ac ei servirem.... Formula Concordiae, Solida declaratio, VIII, § 47: Itaque Christus est noster Mediator, Redemptor, Rex, summus Pontifex, caput et Pastor; § 78: Sentimus, eum ecclesiæ suæ in terris, ut Mediatorem, caput, Regem et summum Sacerdotem præsentem esse.
- ² La plupart des dogmaticiens luthériens avant lui ne mentionnent que la royauté et le sacerdoce du Christ. Quenstedt († 1688) dit dans sa *Theologia didactico-polemica* (III, 212): Officium Christi alii triplex faciunt, propheticum, sacerdotale et regium, alii duplex, propheticum sacerdotali includentes, cum sacerdotis non tantum sit sacrificare, orare, intercedere et benedicere, sed etiam docere; a plerisque tamen retinetur tripartita distinctio.
 - ³ Voy. plus haut, p. 115.
- ⁴ J'ai mentionné plus haut les dissertations de Dresde et de Quistore, voy. p. 115.
- ⁵ Sur ces paragraphes de Schleiermacher, Der christliche Glaube, § 102-105, lire les observations de A. Schweizer, Die reformirte Glaubenslehre

disciples de Schleiermacher maintinrent le cadre consacré par l'autorité de leur maître ¹; d'autres l'abandonnèrent en le déclarant impropre à exprimer la pensée dogmatique contemporaine. A l'heure qu'il est, l'unanimité est loin d'être complète parmi les dogmaticiens. Il est des théologiens de l'école critique qui ont conservé, en la justifiant spéculativement, l'ancienne division ternaire ²; il y a, d'autre part, des dogmaticiens conservateurs et même des auteurs de l'école dite confessionnelle qui repoussent la tricotomie des offices messianiques du Sauveur ³.

Que l'on embrasse maintenant d'un regard le développement de la doctrine des fonctions médiatrices du Christ, et l'on se convaincra aisément que cette doctrine n'est pas « de tradition dans la dogmatique chrétienne 4. » La science théologique l'a ignorée avant Calvin et Gerhard; depuis lors, le schéma a été conçu et disposé très différemment suivant les dogmaticiens d'une même confession 5. Tantôt on ne voit dans les trois offices du Médiateur que trois caractères distincts de la même œuvre rédemptrice: c'est l'opinion régnante parmi

- II, 410; M. Krauss, étude citée, p. 638-640; Ritschl, Rechtfertigung und Versöhnung, I³, 520-521.
- ¹ Voy. par exemple, Nitzsch, System der christlichen Lehre, 1837³, § 131. A. Schweizer, Christliche Glaubenslehre, § 125-137; cf. Dorner, System der christlichen Glaubenslehre, II, § 109.
- ² Par exemple, M. Pfleiderer, Grundriss der christlichen Glaubenslehre, (4° édit., 1888), § 203, § 216-219.
- Thomasius, Christi Person und Werk, t. III (Erlangen 1859), § 49-69; Frank, System der christlichen Warheit, t. II (Erlangen 1880), p. 194-197. Voyez aussi les réserves de M. Kæhler qui, dans son exposé du dogme sotériologique, ne s'est accommodé que fort librement à la doctrine reçue, Die Wissenschaft der christlichen Lehre von dem evangelischen Grundartikel aus im Abrisse dargestellt, Erlangen 1883, Zweiter Lehrkreis, § 42, 50, 51, 52. Sur la modification proposée par Ritschl, voy. plus bas p. 135; cf. M. H. Schultz, Theol. Lit. Zeitung, 1881, N° 16, col. 381; Grundriss der evangelischen Dogmatik (Göttingen 1890), § 45. M. Gottschick, Theol. Lit. Zeitung, 1881, N°, 26, col. 626. M. Hæring, Zu Ritschl's Versöhnungslehre (Zurich 1888), p. 26-27.
 - 4 Comme l'a dit M. GRETILLAT, ouv. cité, 1I, 263.
- ⁵ Voy. M. Krauss, étude citée, p. 642 s.; Ritschl, Rechtfertigung und Versöhnung, I, 521-522.

les réformés. Tantôt on enseigne, avec la majorité des dogmaticiens luthériens, que le Christ n'a pas exercé ses fonctions simultanément, mais qu'elles se succèdent dans sa carrière messianique et qu'elles représentent l'ordre historique, non la distinction logique 1. — Même diversité d'opinions sur l'étendue ou la durée du triple office messianique. Se borne-t-il à l'existence terrestre du Christ? Se prolonge-t-il au delà de la résurrection et de l'ascension, de manière à se perpétuer aussi dans l'état de gloire céleste du Seigneur? Doit-il être rapporté également à l'état préexistant du Verbe divin? Sur chacun de ces points les réponses sont infiniment divergentes. - L'incertitude devient plus grande encore dès que l'on envisage chacune des fonctions en particulier et que l'on essaie de les définir avec rigueur et précision. Il faudrait des grâces d'état pour se retrouver au milieu des nuances souvent si subtiles qui séparent et différencient à perte de vue les opinions des dogmaticiens. Les défenseurs même de la construction ternaire de l'œuvre rédemptrice se voient forcés de faire des concessions, des distinctions, des restrictions si nombreuses que leur essai d'apologie ressemble bien souvent à un compromis ou à une capitulation.

Le témoignage de l'histoire des dogmes est donc loin d'être décisif. Tout au plus est-il possible de dégager de l'histoire une conclusion générale, c'est que la notion de la triple fonction médiatrice du Sauveur n'a pas la portée d'une formule scientifique et qu'il est impossible de la transformer en dogme. Son caractère concret et plastique lui assurerait plutôt une place dans la prédication ou dans l'enseignement catéchétique que dans un système de dogmatique chrétienne. Aussi comprend-on que le succès populaire de la fameuse tripartition ait été consacré par quelques catéchismes importants qui, en expliquant la signification du nom du Christ, s'appliquent à montrer que les fonctions médiatrices de l'ancienne alliance constituent la totalité du rôle du Médiateur de l'alliance nou-

¹ Voy. aussi parmi les luthériens modernes, Hofmann, Schriftbeweis² II, 1, p. 173; Luthardt, Compendium der Dogmatik, § 52.

² A. Schweizer, Reformirte Glaubenslehre, II, 391.

velle ¹. L'autorité de ces catéchismes tracera-t-elle au dogmaticien la voie qu'il doit suivre? Lui imposera-t-elle une forme ou une méthode normative pour son exposition scientifique? Je ne le pense pas. Après avoir étudié la base scripturaire et la valeur historique de la doctrine du *munus triplex*, il importe de voir ce que ce schéma vaut en lui-même.

¹ Dans le premier catéchisme français de Genève, publié en 1537 (découvert par M. Henri Bordier et réimprimé par MM. Rilliet et Durour Genève, 1878), Calvin ne mentionne encore que la royauté et le sacerdoce du Christ. Corpus Reformatorum, CALVINI OPERA, XXII, p. 53: Le tiltre de Christ signifie quil a este pleinement arrouse de toutes les graces du Saint-Esperit, lesquelles en l'Escripture sont designees par le nom dhuille, pourtant que sans icelles nous defaillons comme secz et steriles. Or il a par ceste unction este constitue Roy de par le Pere, pour se absuiectir toute puissance au ciel et en la terre, affin que nous feussions en luy roys, ayans domination sur le diable, peche, mort et enfer. Secondement il a este constitue Sacrificateur, pour nous appaiser et reconcilier le Pere par son sacrifice, affin que nous feussions en luy sacrificateurs, offrans au Pere prieres, actions de graces, nous mesmes et toutes choses nostres, layans pour nostre intercesseur et mediateur. Oultre cela il est dit Fils de Dieu ».... Le catéchisme latin, publié à Bâle par Calvin en 1538, est la traduction fidèle de l'original français (voy. le passage identique à celui que je viens de transcrire. Corp. Reform. V, 338). — Le texte du catéchisme de 1545, publié à la fois en français et en latin, est plus développé et ajoute au « royaume » et à la « prestrise » l'office et autorité de prophète : « Comment est-ce que tu dis, Jesus Christ Prophète? » — « Pour ce que en descendant au monde, il a este messagier et Ambassadeur souverain de Dieu son Pere, pour exposer pleinement la volunté d'iceluy au monde: et ainsi mettre fin à toutes Propheties et revelations (Jes. LXI, 1; Hebr. I, 2).... Puis que cest office a esté donné au Seigneur Jesus, pour estre Maistre et Docteur des siens : la fin est de nous introduire à la vraie congnoissance du Pere et de sa verité : tellement que nous soyons escholiers domestiques de Dieu. » (Corp. Reform. VI, 19-23.) - La doctrine des trois fonctions médiatrices du Sauveur est enseignée dans les catéchismes de toutes les Eglises chrétiennes. Catéchisme de l'Eglise orthodoxe grecque (1643), question 34, p. 99-102. Edit. Kimmel Iena, 1843. — Catéchisme romain (1566), liv. I, 2e partie, chap. II, § 56-60 p. 385-386. Edit. Danz, Weimar, 1836. - Catéchisme de Heidelberg (1563), question 31, p. 437. Edit. Niemeyer, Leipzig, 1840. Le catéchisme de Zurich (1609) et l'Abrégé de l'histoire sainte et du catéchisme, par J.-E. Oster-WALD (1702) sont visiblement dépendants du catéchisme de Heidelberg. — Cf. Déclaration de Thorn, p. 671-672. Edit. Niemeyer. — Catéchisme socinien, p. 128, Racovie, 1609. - Voy. en outre, M. Krauss, étude citée, p. 600.

III

On a dépensé infiniment de science et d'esprit pour justifier la notion des trois charges messianiques du Sauveur et pour montrer qu'indépendamment des prémisses bibliques ou de la tradition historique, la doctrine du munus triplex porte en ellemême sa raison d'être et sa justification. « Le Verbe, dit M. de Pressensé 1, devait d'abord se manifester au monde, se révéler par sa parole. De là son œuvre prophétique. Il devait offrir le sacrifice, de là son œuvre sacerdotale. Il devait dans ce sacrifice même triompher du péché et de la mort, de là sa royauté.... On ne peut séparer en lui le prophète de la victime ni la victime du roi 2. S'il n'est que prophète, il n'a pas fermé le cycle des précurseurs du Messie. S'il n'est que victime, si son sacrifice n'aboutit pas à sa royauté, c'est qu'il est sans efficace. Et s'il n'était que roi, la condamnation subsisterait sur la race d'Adam. Comme l'a dit magnifiquement Bossuet, « c'est dans son sang qu'il doit ramasser sa couronne. » Plus ingénieuse ou plus artificielle est l'explication proposée par M. Gretillat 3. Les trois offices de la médiation de Christ devaient consister tout d'abord à restituer à l'homme les biens que le péché lui avait fait perdre: savoir la vérité ou la sagesse en opposition à l'erreur (charge prophétique); la justice ou la propitiation, en opposition à la coulpe (œuvre sacerdotale), et la vie éternelle s'opposant tout ensemble à la mort physique et morale causée par le péché et à l'imperfection initiale de la créature normale (œuvre royale) 4.

Il est inutile de citer d'autres exemples. On les trouvera facilement dans les manuels de dogmatique. Examinons plutôt si la notion du *munus triplex*, appliquée à l'œuvre rédemptrice, porte en elle-même sa justification.

¹ Le Rédempteur, p. 230.

² Cf. Schleiermacher, Der christliche Glaube, § 102, N° 3.

³ M. Gretillat s'est peut-être souvenu de la construction analogue qui se rencontre chez Dorner, System der christlichen Glaubenslehre, Band II, (Berlin 1881), p. 489-491.

⁴ Dogmatique, t. 11, p. 261.

Faut-il rappeler d'abord que la terminologie reçue a soulevé des objections qui, pour être un peu minutieuses, n'en sont pas moins très fondées 1? Les termes fonctions, offices, charges, ne sont pas heureux; ils appartiennent à la sphère du droit, non au domaine religieux; ils portent une empreinte juridique incompatible avec la liberté et la spiritualité qui caractérisent le ministère du Christ; ils ne répondent pas non plus à la nature intime et vraie des figures de l'ancienne alliance, types prophétiques des différents moments de l'œuvre du Sauveur. Mieux vaut parler de la mission, de la vocation de Jésus que de ses fonctions et de ses charges 2. « Il est venu, il a paru, il a été envoyé, » telles sont les expressions dont il se sert pour désigner le point de départ ou la forme de son activité messianique 3. Ne convient-il pas de s'en tenir aux déclarations du Maître et de les mettre à la base de tout essai de dogmatique chrétienne?

Bien plus graves cependant sont d'autres critiques dont il sera difficile de contester la justesse. La construction ternaire de l'œuvre du Christ est exposée à un double danger, et elle n'échappe au premier que pour tomber dans le second.

Insiste-t-on sur l'indépendance relative de chacune des trois fonctions du Christ, on risque de porter atteinte à l'ensemble de son œuvre et d'en briser la vivante et profonde unité. Affirme-t-on la pénétration intime et réciproque des offices médiateurs du Sauveur, on s'expose à effacer toute distinction réelle, et la tripartition n'est plus qu'un cadre purement formel, un schéma logique sans valeur positive et sans portée pratique. Les dogmaticiens luthériens et réformés ont tour à tour donné contre l'un ou l'autre de ces deux écueils.

Aussi bien le centre ou la base de la tricotomie des fonctions messianiques ne supporte-t-elle pas un sérieux examen. Le principe duquel on fait dériver cette division est la notion

¹ Ritschl, ouv. cité, III, 409-410. Dorner (II, 484) et M. Zurhellen ont essayé de répondre aux critiques de Ritschl.

² M. Bornemann, Unterricht im Christenthum, Gættingen 1891, p. 68-72.

³ Mat. V, 17; IX, 13; XX, 28; Luc XII, 49; XIX, 10; comp. Jean III, 16-17; IV, 34; V, 30; VI, 39; IX, 39; X, 11; XII, 46-47; XVII, 3-4; XVIII, 37.

même du Messie. Le Messie, le Christ, l'Oint, est, dit-on, préfiguré par le prophète, le sacrificateur et le roi; l'initiation ou l'inauguration de chacune de ces « fonctions » a eu lieu, le plus souvent, par une onction, qui fournit elle-même à la dogmatique chrétienne le type de la communication de l'Esprit Saint au Chef de la théocratie nouvelle. N'y a-t-il pas, dans toute cette combinaison typologique, quelque chose d'extérieur et d'accidentel? Une construction dogmatique élevée à l'aide d'éléments pareils ne repose-t-elle pas sur un sol fragile et étroit? Il y a plus. N'est-elle pas contraire à l'histoire et à la tradition religieuse que l'on invoque et dont on cherche à se prévaloir? Car enfin, s'il fallait analyser le contenu primitif du terme de Messie ou Christ, on ne pourrait en tirer que la dignité ou la charge royale. Ce n'est que par un tour de force exégétique ou dogmatique qu'il est possible de dégager de l'idée de Messie les deux autres fonctions que l'on assigne à Jésus.

Les difficultés que soulève la triade des fonctions médiatrices se trahissent d'une manière encore plus visible par les efforts tentés pour grouper les trois parties ou les trois faces de l'œuvre rédemptrice. La plupart des dogmaticiens repoussent le procédé trop élémentaire d'une coordination extérieure et superficielle des offices. Il s'ensuit que, de fait, c'est l'un des trois qui absorbe les deux autres ou du moins qui l'emporte sur eux et finit par rester prédominant ¹. Dans le système orthodoxe, c'est le munus sacerdotale qui épuise presque à lui seul tout le contenu de l'œuvre rédemptrice². Le socinianisme et le rationalisme vulgaire mettent surtout en lumière le ministère prophétique du Christ ³. Tout essai de sauvegarder à la fois les trois charges messianiques du Sauveur échoue contre les diffi-

- ¹ A. Schweizer, Die Glaubenslehre der evangelisch-reformirten Kirche, II, 392. Frank, System der christlichen Wahrheit, II, 194-195.
- ² Voy. les observations de Strauss, Die christliche Glaubenslehre II, 288-289. La dogmatique de Ришрр, coryphée du luthéranisme confessionnel, consacre 315 pages à l'office sacerdotal, sur 351 qui forment le chapitre complet du munus triplex. (Kirchliche Glaubenslehre, t. IV, sect. II).
- ³ Le catéchisme socinien de Racovie (édit. latine de Mosconovius, 1609) consacre à la charge prophétique du Christ les pages 128-274; la brièveté es chapitres qui traitent de l'office royal (274-284) et de l'office sacerdo-

cultés exposées plus haut; tantôt il compromet l'unité de l'œu vre rédemptrice, tantôt il supprime la triade des fonctions messianiques.

Les dogmaticiens qui se renferment dans le champ clos de l'orthodoxie traditionnelle se trouvent d'ailleurs aux prises avec d'autres complications. Elles naissent du conflit qui s'établit entre la conception du triple office du Sauveur et la notion du double état du Christ. On sait que l'ancienne dogmatique protestante distinguait, dans l'existence du Fils de Dieu, deux phases principales : l'abaissement terrestre et l'exaltation céleste, status inanitionis et status exaltationis. Comment le double état du Christ est-il conciliable avec la triple fonction du Messie ¹?

Le procédé le plus simple consisterait à faire rentrer le ministère prophétique dans la vie terrestre de Jésus, à faire coïncider l'œuvre sacerdotale avec la passion et la mort du Sauveur, et à identifier la royauté du Seigneur avec son exaltation à la droite de Dieu. Cependant cette division si facile et si naturelle en apparence n'est nullement une solution du problème. Sans parler de la scission profonde qu'elle fait dans l'œuvre une et harmonieuse du Christ, elle ne rend pas compte de quelques-uns des éléments les plus importants de la question.

S'il est vrai que la conscience chrétienne statue et postule un rapport organique et permanent entre le Seigneur et son Eglise, il faut que les trois offices du Christ se prolongent par delà la carrière terrestre de Jésus et se continuent dans son état de gloire². Il n'est donc pas permis d'exclure le ministère prophétique et le ministère sacerdotal de l'activité céleste du Seigneur glorifié. Mais dans ce cas, comment définir la forme et le contenu de cette prophétie et de ce sacerdoce transcendants. Comment distinguer le ministère prophétique du Christ céleste et l'action de l'Esprit saint dans l'Eglise ou l'individu? Comment soutenir que l'œuvre sacerdotale du Christ, c'est-à-

tal (284-296) est caractéristique. Lire le commentaire de M. Harnack, Lehrbuch der Dogmengeschichte, Band III, Freiburg i. B., 1890. p. 677-689

¹ RITSCHL III³, 408; FRANK, ouv. cit. II, 196-197.

² Dorner, ouv. cité, 11, 486; M. Gretillat, 11, 276 sq. 356 sq. 440 sq.

dire son sacrifice expiatoire, se continue et se perpétue réellement dans le ciel ? Dira-t-on que l'activité sacerdotale du Rédempteur se poursuit sous la forme de l'intercession? La réponse n'est pas concluante. Quand même l'on verrait dans cette intercession autre chose qu'une image saisissante et profonde de la portée universelle et de l'efficacité permanente de l'œuvre du Sauveur 1, il faudrait avouer que l'intercession du Seigneur glorifié est une « fonction » essentiellement différente du sacrifice accompli par le Sauveur sur la terre. D'autre part, ceux qui confondent la royauté du Christ avec son ascension et sa participation à la gloire céleste ou à l'activité divine, se mettent en contradiction avec quelques déclarations de Jésus lui-même et avec tout l'ensemble de son œuvre messianique: Jésus a été roi pendant son ministère terrestre, il s'est dit roi et a fait œuvre royale; pendant son activité humaine il a exercé sa royauté spirituelle et il a fait du Calvaire le trône de sa gloire.

On a beau faire l'essai de toutes les combinaisons possibles, on ne réussira pas à mettre d'accord le cadre des trois fonctions messianiques et le schéma du double état du Christ.

Telles sont les objections générales que soulève la notion dogmatique qui fait l'objet de cette étude. D'autres difficultés portent non plus sur la totalité du *munus triplex*, mais sur chacune des trois fonctions prise à part et indépendamment l'une de l'autre.

Considérons d'abord l'office prophétique. Ce terme, par lequel on désigne l'enseignement de Celui qui parlait avec autorité et non comme les pharisiens, ne répond que très imparfaitement au caractère distinctif du témoignage religieux de Jésus. Jésus n'a pas été un prophète à l'instar de ceux de l'an-

¹ Calvin, Adversus P. Caroli Calumnias, 1545 (Corpus Reformatorum, Calvini opera, VII, 330): Mors enim eius (Christi) æterna est quædam intercessio pro peccatorum remissione, resurrectio pro vita æterna.... Si huic intercessioni certas et definitas petitiones affingamus, ridicule id facimus: quandoquidem per ipsam intelligendum nihil aliud est quam æterna mortis et resurrectionis Christi virtus. — Dans l'Institution chrétienne (édit. 1559), Calvin ne s'est pas maintenu à la même hauteur de spiritualité chrétienne. Voy. par exemple liv. III, chap. 20, § 18.

cienne alliance. La notion biblique emporte avec elle et implique, chez le prophète, le sentiment d'une inspiration à la fois supérieure et intermittente, d'une puissance extérieure et transcendante qui, à certains moments, s'empare de l'élu de Dieu, anime et domine son âme, le transporte et le pénètre, mais l'abandonne ensuite et ne lui laisse plus que la conscience de sa faiblesse naturelle et de son impuissance morale. Chez Jésus rien de pareil. En lui l'inspiration n'a pas ce caractère de transcendance et d'intermittence; elle est l'état normal de sa conscience et l'effusion spontanée de sa vie intérieure ; aussi y a-t-il identité parfaite entre sa personne et son message; il ne prêche pas une doctrine qui lui serait primitivement étrangère; les vérités qu'il exprime, il les tire du « trésor » de son cœur (cf. Mat. XIII, 52); il n'enseigne pas ce qu'il rêve ou ce qu'il espère, mais ce qu'il possède et ce qu'il est; son témoignage religieux est la vibration prolongée de sa conscience, le rayonnement de sa vie, le don de son être tout entier. Que nous sommes loin de la prédication des prophètes et combien la formule de la fonction prophétique du Christ traduit mal l'originalité incomparable de la conscience et de l'enseignement du Fils de l'Homme!

Il en est de même de l'œuvre sacerdotale. Schleiermacher a relevé avec beaucoup de vigueur et de précision les incohérences qui règnent entre le ministère du Christ et le sacerdoce d'Israël. L'analogie entre les rites théocratiques et les faits évangéliques ne peut être établie que d'une manière toute générale, à l'aide d'une exégèse allégorique et spiritualiste comme celle de l'épître aux Hébreux. Le parallélisme des deux alliances échouera toujours contre un fait capital avec lequel la typologie chrétienne est obligée de compter : Jésus est à la fois sacrificateur et victime. L'immolation volontaire de sa vie offerte en rançon pour les siens imprime à l'œuvre sacerdotale du Sauveur son cachet unique et ineffaçable. C'est dire qu'il existe une différence radicale entre les traditions religieuses du culte lévitique et le principe nouveau de l'économie chrétienne. En d'autres termes : pour conserver dans son système dogmatique la notion du sacerdoce de Jésus-Christ il faut que le théologien transforme d'abord cette notion; la formule du munus sacerdotale ne peut se maintenir dans la dogmatique chrétienne qu'à la condition d'être idéalisée par la révélation évangélique. Peut-on en vouloir au dogmaticien qui, faisant un pas de plus, essaye de donner à cette idée nouvelle une expression nouvelle et qui, sûr de sauvegarder l'esprit, ne craint pas de laisser tomber la lettre 1?

Il se décidera moins facilement peut-être à renoncer à la dernière des trois désignations, l'officium ou munus regium. La royauté de Jésus-Christ! Ce terme n'est-il pas la traduction fidèle et lumineuse de la foi du chrétien? En appelant Jésus notre Seigneur, ne proclamons-nous pas sa royauté? Ne confessons-nous pas qu'il a le pouvoir et le droit d'exercer une souveraineté à laquelle nous rendons nous-mêmes hommage? Loin de moi de le nier! Oui, nous souscrivons de tout notre cœur à l'interprétation que Luther a donnée du Credo en ramenant le contenu essentiel du deuxième article à cette affirmation capitale: « Je crois que Jésus-Christ est mon Seigneur, quod sit meus Dominus². » Tel est bien aussi le témoignage unanime de l'Eglise primitive, le consensus religieux de la théologie apostolique. Que dis-je? Telle est la déclaration solennelle et la souveraine revendication du Fils de l'Homme. L'affirmation de sa messianité révèle et atteste sa position unique et insurpassable dans le royaume de Dieu, sa dignité de fondateur et de chef de ce royaume, le pouvoir et le droit qu'il a de dire: « Tout m'a été donné par mon Père » (Mat. XI, 27; comp. XXVIII, 18). Nous le savons désormais et nous le redisons avec tous ses disciples: « Jésus-Christ est Roi; voici pourquoi il est né, voici pourquoi il est venu dans le monde: pour rendre témoignage à la vérité. » (Jean XVIII, 37.)

Et cependant, il suffit de rappeler les paroles dans lesquelles

¹ Les autres objections qu'on a élevées contre la notion de l'office sacerdotal du Christ me semblent peu importantes au prix de celle que je viens d'exposer. Sur quelques-unes des difficultés de la notion reçue voyez Schweizer, Die Glaubenslehre der evangelisch-reformirten Kirche II, 399, 411-412; Ritschl, Rechtfertigung und Versöhnung, III³, 405-406; M. Krauss, étude citée, p. 612-614.

² LUTHER, Catechismus minor, Pars II, § 4.

se traduit notre foi au Seigneur, pour reconnaître aussitôt que cette foi n'est qu'imparfaitement rendue par la notion de l'office royal du Christ. En effet, la royauté du Sauveur n'est pas un attribut distinct et particulier de Jésus, une fonction spéciale qu'il exerce à côté de ses autres ministères, je ne sais quelle charge ou quelle dignité dont il est revêtu indépendamment de celles qu'il possède. La royauté de Jésus-Christ exprime, aux yeux de ses croyants, la totalité parfaite de son œuvre et le caractère propre de sa personne. Il nous est impossible de lui décerner un titre qui ne soit pas exprimé ou supposé par ce nom qui l'emporte sur tous les noms (Phil. II, 10). La royauté de Jésus-Christ absorbe et embrasse dans son sein ce que l'école a appelé l'office du prophète et celui du prêtre. Sa royauté se réalise et s'exerce par l'activité prophétique et sacerdotale. S'il a fondé un royaume spirituel et universel, s'il a été le créateur d'une communauté animée de son esprit et vivant de sa vie, s'il a été le chef et l'initiateur d'une humanité nouvelle, c'est parce qu'il nous a révélé Dieu en se révélant lui-même, c'est parce qu'il s'est donné à nous en s'immolant sur la croix. N'est-il pas évident que, - pour employer la terminologie reçue, — les fonctions prophétique et sacerdotale rentrent l'une et l'autre dans l'officium ou le munus regium, synthèse de tous les attributs et de toutes les énergies de Jésus-Christ, interprétation complète et authentique des noms Χριστός et χύριος, seule formule qui puisse convenir et suffire à notre foi au Seigneur, puisque nous y saisissons tout ensemble la grandeur suprême qui nous courbe à ses pieds et le lien indissoluble qui nous attire sur son cœur!

¹ Cf. Ritschl, Rechtfertigung und Versöhnung l³, 521; lll³, 403-405. L'auteur a fort bien montré que l'office prophétique et l'office sacerdotal, irréductibles l'un à l'autre, sont compris tous deux dans l'office royal; mais il a eu le tort de conserver le schéma en le modifiant : Jésus est dit-il, le prophète royal et le sacrificateur royal. Le maintien de cette terminologie est un concession faite à la tradition dogmatique; bien qu'elle puisse invoquer l'autorité de Calvin et de Schleiermacher et qu'elle ait trouvé des imitateurs, cette accommodation n'est commandée par aucun intérêt religieux ou scientifique. M. Lipsius a été mieux inspiré en rompant complètement avec la formule consacrée, dont il interprèt

IV

Le lecteur qui a eu la patience de suivre ces développements souvent arides et minutieux, n'aura pas de peine à dégager de nos observations critiques les éléments d'une réponse positive au problème à résoudre.

Symbole facilement saisissable de la parenté qui règne entre l'ancienne et la nouvelle alliance, la formule du munus triplex a sa place dans le langage populaire de la prédication et de l'enseignement catéchétique. Dépourvue de toute précision et de toute rigueur scientifique, elle doit être éliminée de la dogmatique, c'est-à-dire de l'exposition systématique de la foi chrétienne. Aucun des arguments par lesquels on a cherché à l'étayer ne résiste à un examen sérieux et indépendant. La preuve exégétique, la preuve historique, la preuve dogmatique sont également insuffisantes.

Il est possible cependant de retenir et de développer le contenu essentiel du schéma ternaire de l'œuvre du Christ. De l'étude historique qui précède il ressort clairement qu'un double point de vue domine la sotériologie dogmatique. Pendant longtemps nos anciens dogmaticiens ne connurent qu'une dualité d'offices, et la tricotomie des fonctions messianiques n'a été formulée qu'après des hésitations et des tâtonnements qui ne laissent pas que d'être caractéristiques et instructifs 1. C'est qu'en effet l'œuvre du Rédempteur se présente à la foi chrétienne, partant à la pensée dogmatique, sous un double aspect. La conscience religieuse du fidèle saisit et embrasse en Jésus-Christ la révélation parfaite de Dieu; la conscience morale du croyant reconnaît et salue en Jésus-Christ la manifestation accomplie de l'homme. En lui et par lui nous apprenons, par la plus décisive des démonstrations, par l'expérience directe et immédiate, ce que Dieu est pour nous et ce que nous sommes pour Dieu. Si je ne me trompe, ces deux faces du problème

d'ailleurs et maintient la signification religieuse. Lehrbuch der evangelischprotestantischen Dogmatik, 1876, § 607, 608, 614.

¹ Cf. A. Schweizer, Die Glaubenslehre der evangelisch-reformirten Kirche 11, 391-392.

sotériologique répondent exactement à ce que l'ancienne dogmatique appelait la charge prophétique et la charge sacerdotale du Christ. « Le rôle de médiateur, dit M. Gretillat ¹, renferme en lui deux rapports opposés, l'un selon lequel Christ est le représentant de Dieu auprès de l'humanité déchue, l'autre selon lequel il représente l'humanité déchue devant Dieu. »

Est-ce à dire que notre dogmatique sacrifie la royauté de Jésus-Christ? Bien au contraire, elle l'établit sur une base plus large et plus ferme que ne fait l'orthodoxie traditionnelle. En analysant les deux faces de l'œuvre rédemptrice du Christ, nous expliquons dans quel sens il est notre Seigneur, ou, pour user des termes reçus, de la prophétie et du sacerdoce du Sauveur nous concluons à sa royauté.

En brisant le cadre dans lequel on a souvent enfermé la doctrine de l'œuvre du Christ, nous ne sacrifions aucun élément de la révélation et nous ne portons aucune atteinte à la piété. Résoudre la tricotomie messianique en une double manière d'envisager la rédemption accomplie par le Sauveur, substituer aux catégories de la pensée juive les notions universellement accessibles de la religion et de la morale, proposer la simplification d'une doctrine à la fois indécise et compliquée, ce n'est pas affaiblir ou mutiler la pensée chrétienne, c'est l'affranchir et la fortifier, c'est surtout la concentrer tout entière sur les intérêts vivants et permanents de la foi qui, dégagée d'une terminologie subtile et surannée, brille d'un éclat plus pur et gagne en énergie et en fécondité.

¹ Dogmatique, 11, 258-259.